



Comité Technique Ministériel

19 janvier 2017

Compte-rendu de la délégation CFDT

Participaient à cette réunion pour la CFDT : Véronique Thys, Jean-Christophe Saluste, Mohamed Aduane, Stéphane Boutorine, Patrick Grosroyat, Magali Perex

Déclaration préalable de la CFDT

Madame la présidente,
Mesdames et messieurs,

Pour commencer, veuillez accepter nos meilleurs vœux pour 2017. Puisse cette nouvelle année alléger les tâches très lourdes portées par vos équipes, avec l'arrivée de monsieur Jacques Clément à qui nous souhaitons la bienvenue.

Je profite aussi de cette déclaration pour remercier Nadège Courseaux de son professionnalisme et de sa patience dans toutes les relations que nous avons eues avec elle pendant son travail à RS.

Pour conclure 2016, un seul sujet de satisfaction partielle, la mise en place de l'AFB au 1^{er} janvier 2017. La CFDT, qui a soutenu cette création, reste néanmoins dubitative tant les moyens humains et financiers engagés sont dérisoires. L'illustration la plus patente de cette lacune est la captation de 70 millions d'euros sur le budget de l'ONEMA qui vient confirmer nos craintes. Le quasi-statut des personnels de l'environnement, même s'il reste perfectible, répond à des attentes datant de plus de 10 ans. À ce sujet, quid des élections CCP compétentes à l'égard des agents non titulaires de certains établissements publics de l'environnement ? Certes l'arrêté est paru hier au Journal Officiel mais qu'en est-il des délais puisque cette mise en place doit intervenir, au plus tard, le 31 mars?

Ce premier CTM est pour nous l'occasion de revenir sur des questions restées sans réponse.

Pour commencer, un sujet nous apparaît vital et je n'emploie pas ce terme par hasard. Nous avons écrit le 30 novembre dernier au directeur des affaires maritimes pour évoquer avec lui l'exposition à l'amiante des inspecteurs de la sécurité des navires et de la prévention des risques du travail maritime ainsi que celle des membres des unités littorales des affaires maritimes. Nous avons saisi le 9 décembre le CHSCTM et n'avons pas obtenu de réponse satisfaisante à la légitime revendication des personnels concernés. Nous exigeons une réponse écrite du DAM qui devra prendre date auprès des personnels qui ont eu à exercer ou exercent encore leurs missions dans des conditions pour le moins périlleuses. Certains d'entre eux verront immanquablement leur avenir s'assombrir par les méfaits des maladies dues à la poussière d'amiante. Ils doivent savoir qu'ils ont mis leur santé en jeu sans aucune reconnaissance par les services du ministère et nous n'avons pas l'intention d'en rester là.

Sur le catégoriel, nous souhaitons des informations précises sur les conditions d'application du PPCR à un certain nombre de corps spécifiques de nos ministères. Il y a notamment ceux de la DGAC, de Météo France, de l'IGN, de VNF, mais aussi du CEREMA, de l'IFSTTAR avec leurs corps de recherche et les personnels ITA. Il y a aussi, bien sûr, nos corps à faible effectif (les CED, les ETST, les personnels Environnement) et les IAM qui auraient dû être intégrés, selon leur mode de recrutement initial, dans les corps des attachés ou dans celui des ITPE au 1^{er} janvier 2017. Quand aurons nous une réponse de vos services à notre courrier du 16 décembre les évoquant ? Quelles initiatives avez vous prises dans le cadre de PPCR pour les corps précités ? Quelles sont les difficultés et les résultats ?

Nous ne pouvons pas accepter que le sort de tous ces personnels ne soit pas pris en charge.

C'est pourtant le sentiment que nous avons, aujourd'hui en particulier, et de façon bien plus qu'évidente pour les personnels des établissements publics dont vous assurez les tutelles.

Nous avons une autre question. A ce jour, 19 janvier, nous n'avons aucune nouvelle de la réévaluation des salaires des ouvriers d'état de l'IGN suite aux augmentations de l'indice fonction publique, tout cela malgré l'arrêté validé en comité technique de l'IGN qui doit corriger l'"oubli" et tout cela malgré les interventions répétées du DG depuis septembre au MEEM, au MAAF et au ministère de la fonction publique. Cette situation est intolérable. Merci de nous donner une réponse!

Venons-en à la sécurité routière. Les ministères (MEEM et ministère de l'Intérieur) s'étaient engagés à entamer le dialogue avec les organisations syndicales concernant la suite des transferts ou la mise à disposition des agents travaillant sur la sécurité routière. A ce jour, nous n'avons aucune nouvelle sur le sujet. Lors du comité technique des DDI du 13 décembre dernier, la CFDT a interpellé le Secrétaire Général du Gouvernement sur cette situation inacceptable. Le SGG a demandé avec insistance aux ministères concernés d'engager le dialogue. Là encore, à ce jour, toujours rien de nouveau sauf le transfert effectif d'agents travaillant pour la sécurité routière en préfecture, dans l'Yonne par exemple, sans qu'aucune convention n'ait été signée. A quelle date comptez-vous nous recevoir pour discuter de ces transferts? Nous vous rappelons que la CFDT est toujours opposée à ce transfert entraînant une grosse perte de compétences pour notre ministère.

Concernant le programme 333 (mutualisation des budgets de fonctionnement, immobiliers, de personnels pour certains agents déconcentrés...) qui relève du premier ministre, sous la responsabilité du Secrétaire Général du Gouvernement, nous nous étonnons de la faiblesse des échanges avec l'administration sur ce transfert de budget concernant les DREAL qui aura un impact majeur pour leur avenir. Certes la DSAF nous garantit pour 2017 un budget constant mais qu'en sera t'il après? Est-ce une amorce de direction régionale interministérielle ?

Sur les projets de secrétariats généraux communs dans les DDI, nous ne sommes pas satisfaits concernant les informations et le dialogue social sur ces projets dans plusieurs départements, Sarthe et Eure-et-Loire notamment. Ces mutualisations ont des conséquences sur les personnels et sont anxiogènes. Aujourd'hui, de nombreux secrétaires généraux de DDI sont inquiets devant la généralisation possible de ce type de mutualisation. Qu'avez vous prévu pour l'avenir de nos agents dans ces services et notamment celui des cadres?

Enfin, où en est le chantier lancé en décembre 2016 sur la sortie du décret dérogatoire des EPA et notamment l'engagement de madame Royal de laisser les Agences de l'Eau dans ce décret dérogatoire?

Je vous remercie.

Réponses de Madame Régine Engström, secrétaire générale

Tout d'abord, au nom des ministres, du secrétaire d'État et des personnels, je vous souhaite la santé, du bonheur auprès de vos proches et de la réussite dans les projets que nous porterons conjointement pour cette nouvelle année 2017.

Surcharge de GAP/MGS : nous devons y travailler et c'est d'ailleurs un des objectifs de la nouvelle DRH.

OPA: Nous travaillons sur le sujet avec la DGAFP.

Plan de requalification/inversion de carrière: nous attendons une réponse de la DGAFP à ce sujet.

AFB: nous allons en parler avec les directeurs car je vous rappelle que c'était un engagement de la ministre.

CGDD/DEB: nous travaillons à des règles communes de travail pour ces deux établissements pour gérer la restructuration.

PPCR : une réunion sur le sujet avec les organisations syndicales est en préparation.

PETPE/exposition à l'amiante : ce sont des sujets à traiter en CHSCTM. Je vais néanmoins voir la DAM par rapport à la lettre que vous lui avez envoyée.

BOP 333 : c'est une volonté interministérielle. Nous avons discuté avec le SGG sur le maritime et aucun projet de direction régionale interministérielle n'est en cours.

CFDT : nous réitérons nos demandes concernant l'IGN et les élections des personnels environnement.

Réponses de Monsieur Jacques Clément, directeur des ressources humaines

RIFSEEP des corps techniques: un arbitrage a été pris pour le 1^{er} janvier 2018 ce qui nous laisse un peu de temps pour régler les difficultés rencontrées. Nous reviendrons vers vous pour vous en parler.

Cotation des postes : nous allons y travailler avec ROR et nous reviendrons par la suite vers les organisations syndicales. La bascule du RIFSEEP et le sujet des ISS en retard avec une année de décalage sont lourds à porter financièrement. Ainsi, il ne peut être abordé qu'après le PLF 2018. Il y aura forcément des arbitrages sur le sujet et c'est pour cela que nous ne pourrons pas agir avant juin 2017 environ. La cotation des postes pour le RIFSEEP doit passer seulement pour information en CT. Il en était de même pour la PFR suite à l'envoi des directives dans les services. Nous en débattons avec les organisations syndicales à la fin du mois de janvier.

OPA de l'IGN : les discussions sont toujours en cours avec la fonction publique et nous ne lâcherons rien. Nous allons essayer.

Élections des personnels environnement : une analyse juridique est en cours car le calendrier est trop court. Nous attendons une réponse de la DAJ pour préciser les modalités futures d'organisation de celles-ci.

Point n°1 : Plan quadriennal handicap 2017-2020

I.Palud-Gouesclou: Ce plan a été présenté et modifié selon ce qui s'est dit en CHSCTM. Je vous rappelle cependant que la qualité du dialogue social au sujet de ce plan est un élément fortement pris en compte par la FIPH lors de l'attribution des crédits d'où l'importance de la présentation de ce jour.

CFDT : la CFDT est déjà intervenue sur ce plan quadriennal handicap au dernier CHSCTM, nous serons donc brefs. Nous nous félicitons de la prise en compte des remarques faites lors de ce dernier CHSCTM, nous aurions simplement aimé que celles-ci ne soient pas cantonnées à une section "objectif" mais qu'elles soient mieux imbriquées dans ce plan, en faisant l'objet de mesures à venir quantifiables. Nous soulignons également l'importance de la prise en charge de ce plan par le ministère au niveau local ainsi que la mobilisation et la sensibilisation des acteurs locaux pour que les objectifs soient atteints. Concernant le rôle essentiel dévolu aux médecins de prévention, nous nous interrogeons sur leurs disponibilités réelles dans le contexte de pénurie qui caractérise cette profession actuellement. Enfin, la CFDT insiste sur le fait qu'une attention particulière soit portée aux agents ayant une RQTH (Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé) dans le cadre des réformes de service avec une étude d'impact préalable à toute réforme.

I.Palud-Gouesclou: pour rappel, la comptabilisation du nombre d'agents handicapés se fait par le recoupement d'éléments provenant de deux sources distinctes : d'une part, un questionnaire envoyé annuellement aux services et d'autre part, des informations provenant des services de retraite. Nous avons l'objectif de recruter 10 apprentis ayant une reconnaissance de travailleur handicapé ce qui peut paraître peu mais cela va faire l'objet d'efforts par la suite de notre part. Nous sommes en effet, sur ce point, en retard par rapport à d'autres ministères comme l'Agriculture. Je souligne cependant le besoin des services locaux de s'impliquer, notamment au plus haut niveau des DREAL car c'est sur le terrain que la question du recrutement de travailleurs handicapés se joue. Ce plan doit devenir un outil de pilotage du recrutement.

Notre objectif de 40 recrutements de personnels handicapés par an au total peut paraître mince mais dans un contexte de restrictions budgétaires, c'est un objectif ambitieux et volontariste.

Il est vrai que nous avons recruté beaucoup d'agents handicapés en catégorie C mais nous allons procéder à un rééquilibrage en recrutant plus en catégorie A et B à l'avenir.

Nous voulons sensibiliser un maximum d'agents aux soucis rencontrés par le personnel handicapé aussi nous pensons communiquer auprès du service des concours, des collègues qui gèrent les 6 RH en interministériel et de la DGAFP sur les problèmes concrets rencontrés par ces agents en matière d'adaptation du poste de travail, d'accessibilité des lieux de travail, d'informatique pour être les plus transverses possible.

Ce plan est destiné à tous les services gérant des agents du ministère donc même si les établissements publics ne font pas partie de ce plan, nous allons avoir un échange à ce sujet avec eux. Il faut cependant noter que certains d'entre eux ont directement passé une convention avec la FIPH.

Le plan sera diffusé aux médecins de prévention, aux assistantes sociales, sur l'intranet...nous allons nous focaliser sur la diffusion à nos services avant de contacter les agents car nous devons réfléchir aux meilleurs moyens pour ce faire.

VOTE :

Pour : CFDT, UNSA, FO, SOLIDAIRES

Abstention : CGT

Point n°2 : Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 22 novembre 2016 ouvrant droit au bénéfice de l'indemnité de départ volontaire pour certains personnels des établissements publics relevant des ministères chargés de l'environnement et du logement suite à une opération de restructuration

VOTE :

Pour : CFDT, UNSA

Contre : SOLIDAIRES, CGT

Abstention : FO

Point d'information : Présentation du bilan social ministériel 2015

CDFT : Comme les années précédentes, nous félicitons et remercions les personnels chargés de la réalisation et la production de ce bilan social 2015, de surcroît, dans des délais permettant son exploitation. Nous nous réjouissons de voir apparaître des données chiffrées et genrées, et espérons qu'elles serviront de support à de nouvelles mesures, en faveur de l'égalité professionnelle notamment. A ce propos, la nouvelle circulaire en matière d'égalité professionnelle étant parue le 22 décembre dernier, quand aura lieu la prochaine réunion avec les organisations syndicales à ce sujet ? Cela étant dit, nous ne pouvons malheureusement pas nous empêcher de voir que le constat dressé est bien morne. Une omnipotence du ministère du Budget au mépris du bon sens et de la prise en compte des spécificités de nos ministères, une réforme territoriale gérée de façon bancale couplée à une baisse drastique des effectifs sont, selon nous, responsables de cette hausse constante des accidents, maladies professionnelles et autres suicides. En effet, les personnels sont en souffrance et le manque de mobilité et de postes offerts aux concours réduisent les perspectives d'amélioration de leur situation professionnelle. De plus, leur conditions de vie en détérioration ne peuvent même plus être compensées par une prise en charge sociale correcte au sein de notre ministère avec, là aussi, une baisse des dépenses dédiées. Allez-vous prendre conscience de ce malaise croissant et, à l'avenir, vous battre encore plus pour vos ministères et vos personnels ?

SG: je comprends que vous souhaitiez des comparatifs avec les chiffres sur plusieurs années, une explicitation plus approfondie des données et l'insertion de nouveaux indicateurs. C'est quelque chose sur lequel on va plancher mais cela demande un gros travail sur les chiffres, rendu difficile par les changements successifs de périmètres du ministère et cela demandera également un temps considérable pour faire percoler les informations.

Concernant l'égalité professionnelle, une réunion est en préparation.

Sachez également que nous menons une réflexion sur la mobilité et la publication des postes.

DRH : si cela était fait dans les autres bilans, nous traiterons de nouveau de l'intégration des OPA.

Pour les IAM, nous avons saisi le guichet unique pour savoir si nous les intégrions aux corps des attachés ou des ITPE. Nous aurons une réponse quand le cas des ITPE sera réglé.

La fusion du corps des ingénieurs n'a, par contre, pas été portée devant le guichet unique.

Questions diverses:

Les crédits de vacation

P.Caron: les vacataires sont recrutés au SMIC et leur gestion financière est placée sous la supervision du contrôleur budgétaire ministériel. Ils font l'objet d'une enveloppe budgétaire à part mais avec un mode de fonctionnement similaire aux autres enveloppes . La répartition de ses enveloppes est gérée au niveau local mais ces vacataires sont principalement employés pour la viabilité hivernale ou au niveau administratif pour gérer des pics d'activité ou de grosse vacation. Leur gestion est principalement

déconcentrée donc nous n'avons pas le détail des informations demandées. Nous savons en revanche que c'est une enveloppe dont le volume est stable (655 ETP en 2016 dont 120 en DIR soit 1.5% des plafonds d'emplois ministériels) et qui sera reconduite à peu près à l'identique en 2017.

Impact des mesure de simplification pour les entreprises

P.Caron : ces mesures n'auront pas d'effet sur le temps de travail. Concernant le portail des marins, le gain de temps est considérable mais nous n'avons pas les moyens de mesurer l'impact de ces processus dans les autres services. La mise en œuvre de ceux-ci a été confiée aux services déconcentrés et il n'y a pas eu de retours sur des difficultés particulières au niveau du changement de procédures et de l'adaptation à celles-ci.

J-P.Rochette : l'impact est neutre sur les effectifs. Cette mesure a été appliquée pour diminuer les tâches répétitives de faible intérêt et libérer du temps pour les actions plus importantes. Un cahier regroupant l'ensemble des mesures appliquées sera publié au 1^{er} trimestre 2017 et les formations d'adaptation au poste perdurent.

H.Brulé : depuis 2013, il y a eu des groupes de travail et 2 expérimentations ont été menées sur le sujet en 2016 dans deux départements. Il y a des soucis sur une de ces deux expérimentations et nous en tiendrons compte. Les tâches répétitives de type édition de ligne de service, saisie, renseignement des marins ont diminué et le travail est recentré sur le cœur de métier, les missions régaliennes de contrôle type contrôle des armateurs ou composition des équipages. Pour autant, nous n'avons pas diminué la dotation en effectif des services concernés en 2017. Une réunion par DIRM avec les agents des DDT concernés a d'ailleurs été faite en décembre pour communiquer ces informations.

Présentation de l'état des lieux prospectifs, pour l'année qui s'ouvre, de l'évolution des services des ministères dans les territoires

SG: 3 ministres avaient répondu à l'époque et là, nous vous avons une nouvelle fois répondu sur le sujet. Je m'engage à ce que les organisations syndicales aient notre réponse à l'issue de ce CTM, d'ici une semaine. Nous avons repris des choses faites dans les établissements publics et concertées avec leurs agents et leurs organisations syndicales au sein de leur conseil d'administration. Nous n'avons rien d'autre à ce sujet.

P.Caron : comme l'a demandé le premier ministre le 3 août dernier, nous avons fait un état de ce qui était connu pour 2017. Il n'y a pas d'évolution de service communiquée parce que les préfets et les organisations syndicales consultées localement sont au courant avant nous, qui sommes en administration centrale.

État des lieux de la mise en place des DREAL fusionnées

SG : un état des lieux non finalisé sera présenté au prochain CTM.

Décroisement individuel des missions de sécurité routière vers le ministère de l'Intérieur

DRH : ces missions sont rattachées budgétairement au ministère de l'Intérieur. La question du transfert de la gestion des agents se pose plus en DDT et moins en DEAL/DREAL. Un groupe de travail sur le sujet aura lieu en février/mars après que nous ayons travaillé avec le ministère de l'Intérieur, avec des document préalables, pour trouver la meilleure solution possible. Nous avons bien noté les questions sur la localisation des missions et l'organisation des services.

CFDT : vous ne prenez pas la mesure de l'urgence de la situation ! Que faites vous des agents qui sont déjà en préfecture comme par exemple en DDT 89 ? Nous ne pouvons pas attendre mars pour nous réunir sur le sujet.

DRH : il n'y a pas d'empêchement au transfert physique d'agents de la DDT vers la préfecture. Nous devons rediscuter de leur gestion, de la localisation géographique, du calendrier des opérations, de la perméabilité des ministères. Le MEEM a les compétences techniques dont le ministère de l'Intérieur a besoin, une approche uniquement géographique ne règle pas tout.

Le prochain CTM aura lieu le 24 mars 2017.